



Interim refuse de me verser mes ifm

Par **Momo75017**, le **24/07/2023** à **18:56**

J'ai terminé une mission intérim de 18 mois (le 7 juillet) et signé une promesse d'embauche avant la fin de ma mission avec la même entreprise cliente.

Je démarre et signe mon CDI fin juillet (2 semaines après ma fin de mission).

L'agence d'intérim me dit que je n'aurais pas d'indemnités de fin mission vu que je vais être embauché plus tard et que j'ai signé la promesse d'embauche pendant ma mission.

Est-ce vrai et légale de me les refuser alors que je n'ai pas encore signer mon CDI ?

Quels sont mes recours s'ils me les doivent ?